

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/12082
24 mai 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 MAI 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 20 mai 1976,
que vous adresse M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre
comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ilter TURKMEN

Annexe

Lettre datée du 20 mai 1976, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

La propagande chypriote grecque contre la Turquie et la communauté chypriote turque devenant chaque jour plus malveillante et atteignant des proportions hystériques, je me vois dans l'obligation de vous adresser la présente communication. Plus précisément, je voudrais me référer aux lettres datées du 12 avril et 17 mai 1976, que vous ont envoyées respectivement M. Zenon Rossides, le soi-disant "représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies" et M. Andreas J. Jacovides, et dans lesquelles des accusations complètement fausses sont formulées contre la partie turque en ce qui concerne la prétendue expulsion de Chypriotes grecs de la région nord de Chypre.

Les annexes auxdites lettres contiennent des listes de Chypriotes grecs de diverses parties de la région turque qui, aux dires des Grecs, ont été obligés de partir mais qui, en réalité, ont été transférés dans le sud sur leur propre demande présentée soit par écrit soit par l'intermédiaire de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le déclarer à maintes reprises, la politique de la partie chypriote turque concernant les Chypriotes grecs se trouvant dans le nord a été pleinement conforme aux accords intervenus lors des entretiens intercommunautaires qui ont eu lieu à Vienne, tant durant la troisième série que durant la cinquième.

Vous vous rappellerez que conformément à l'accord réalisé pendant la troisième série d'entretiens qui a eu lieu entre le 31 juillet et le 2 août 1975, la partie turque s'est notamment engagée à autoriser les Chypriotes grecs qui souhaitaient se rendre dans le sud à le faire librement. Depuis lors, la partie turque a été fidèle à cet accord et je me permets, à titre de preuve, de joindre à la présente communication des photocopies de quelques demandes écrites de Chypriotes grecs qui ont été présentées aux autorités turques soit directement par les intéressés soit en leur nom par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre 1/.

Je dois souligner que chaque Chypriote grec mentionné dans les annexes comme ayant été expulsé du nord avait en fait présenté une demande de transfert semblable aux demandes ci-jointes. Ainsi, la vieille dame âgée de 90 ans dont la photographie est jointe en annexe B à la lettre de M. Rossides avait demandé aux autorités turques l'autorisation de se rendre dans le sud car elle voulait y rejoindre ses enfants. Le fait que M. Rossides a fait figurer cette photographie dans un document de l'ONU dans le seul but d'exploiter les sentiments des

1/ Les photocopies des lettres qui ont été écrites en grec ont été versées aux archives du Secrétariat, où on peut les consulter.

délégués et de l'opinion internationale est contraire à la simple décence et jette le doute sur sa crédibilité et sa moralité. Il illustre également l'extrémisme dont font preuve les dirigeants chypriotes grecs dans la campagne de propagande antiturque qu'ils ont montée et démontre à l'évidence qu'ils cherchent un prétexte pour refuser d'appliquer dans son intégralité l'accord réalisé pendant la troisième série d'entretiens qui ont eu lieu à Vienne et au cours desquels ils ont notamment accepté une solution fédérale birégionale au problème chypriote.

La déformation persistante des faits par l'administration chypriote grecque qui a mobilisé tous les moyens et toutes les ressources à sa disposition pour encourager la propagande antiturque sur la scène internationale, constitue sans aucun doute la plus grave des menaces à la continuation des entretiens intercommunautaires, seule voie qui puisse mener à un règlement pacifique. De même, le fait que M. Rossides et M. Jacovides continuent de se comporter de manière irresponsable, ainsi que le prouvent les accusations abusives qu'ils multiplient contre la partie turque, est totalement incompatible avec des négociations sérieuses dans notre quête d'une solution juste et durable.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat fédéré
turc de Chypre.

(Signé) Nail ATALAY

Appendice I

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

FORCE IN CYPRUS

(COPIE)

QG UNFICYP
NICOSIE

Ops 4471/1

Le 27 février 1976

M. M. Hasan
Attaché de liaison pour les
questions politiques
Cabinet de Son Exc. M. O. Orek
NICOSIE

Objet : TRANSFERT DE CHYPRIOTES GRECS AU SUD DE L'ILE

Cher Merih,

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que les Chypriotes grecs de Karpas dont les noms figurent sur la liste ci-jointe reçoivent l'autorisation de transfert nécessaire pour pouvoir se rendre au sud de l'île.

En même temps, je souhaiterais que les évacuations se fassent, le cas échéant, par des véhicules et des ambulances des Nations Unies.

(Signé) G. O'SULLIVAN
Lieutenant-Colonel
Chef du Service économique

TRANSFERT DE CHYPRIOTES GRECS DU NORD AU SUD DE L'ILE

NUM	Age	Sexe	Adresse	Observations
1.	55	F	Yialousa	Elle souffre du foie. Veulent rejoindre dans dans le sud leur fille qui s'occupera d'eux.
2.	58	M	"	
3.	15	F	Leonarisso	Veulent rejoindre leur frère qui est dans le sud et qui s'occupera d'eux.
4.	13	F	"	
5.	75	F	Ay. Andronicos	Elle est clouée au lit par le diabète. Devrait subir une opération des yeux. Veut rejoindre sa fille adoptive qui est dans le sud et qui s'occupera d'elle.
6.	17	M	Vasilia	Veulent rejoindre des parents dans le sud.
7.	14	F	"	
8.	45	F	"	S'est cassé la main il y a trois mois et a besoin de soins spéciaux. Sera accompagnée de sa fille Milia, encore enfant.
9.	14	F	"	
10.	16	F	Rizokarpasso	Veulent rejoindre dans le sud des parents qui s'occuperont d'eux.
11.	18	F	"	
12.	16	F	"	Veulent rejoindre des parents dans le sud.
13.	19	F	"	
14.	14	M	"	
15.	75	F	"	Veut rejoindre ses enfants dans le sud.

Appendice II

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

FORCE IN CYPRUS

(COPIE)

Ops 4471/1

QG UNFICYP
NICOSIE

Le 26 février 1976

M. M. Hasan
Attaché de liaison pour les
questions politiques
Cabinet de Son Exc. M. O. Orek
NICOSIE

Objet : TRANSFERT DE CHYPRIOTES GRECS AU SUD DE L'ILE

Je vous serais très obligé de bien vouloir accorder à Mlle VATSOULLA KYRIACOU KENTIKOU d: village de Ayia Erias, âgée de 17 ans, autorisation de se rendre dans le sud dès que possible. Cette jeune fille souhaite rejoindre des parents en Angleterre.

Je vous serais également obligé de bien vouloir veiller à ce que ce transfert ait lieu dès que possible, le Commandant de la Force des Nations Unies s'intéressant personnellement à cette affaire. Enfin, il serait bon que ce transfert puisse être assuré par des véhicules des Nations Unies.

(Signé) Po SANDELL

Major

Spécialiste des questions économiques

Appendice III

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

FORCE IN CYPRUS

(COPIE)

Ops E. 4471/1

HQ UNFICYP
NICOSIE

Le 8 mars 1976

M. M. Hasan
Attaché de liaison pour les
questions politiques
Cabinet de Son Exc. M. O. Orek
NICOSIE

Objet : TRANSFERT DE CHYPRIOTES GRECS AU SUD DE L'ILE

Cher Merih,

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que :

Michael Zavopanayi	79 ans	M	Ayios Epiktitos
Dafni	"	F	"

reçoivent le plus tôt possible l'autorisation d'être transférés avec tout ce qu'ils possèdent au sud de l'île par des véhicules des Nations Unies.

(Signé) G. O'SULLIVAN
Lieutenant-colonel
Chef du Service économique

/...

Appendice IV

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

FORCE IN CYPRUS

(COPIE)

Ops E. 4771/1

HQ UNFICYP
NICOSIE

Le 19 février 1976

M. M. Hasan
Attaché de liaison pour les
questions politiques
Cabinet de Son Exc. M. O. Orek
NICOSIE

Objet : TRANSFERT DE CHYPRIOTES GRECS AU SUD DE L'ILE

Je vous serais très obligé de bien vouloir accorder une autorisation de transfert au sud de l'île aux habitants de Kazaphani dont les noms suivent :

- | | | | |
|----|------------------|--------|---|
| 1. | ANDREAS PAPHITIS | 40 ans | M |
| 2. | AGGELA PAPHITIS | 44 ans | F |
| 3. | STELNIOS PAPHITI | 17 ans | M |
| 4. | DESPO PAPHITI | 13 ans | F |

Je vous serais également obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que le transfert des personnes susmentionnées et des objets en leur possession se fasse par des véhicules des Nations Unies.

(Signé) Bo SANDELL

Major

Spécialiste des questions économiques

